

qu'il y ait eu toujours dans la Republique des Hebreux, & des Ecrivains publics divinement inspirez, & Joseph dit nettement, qu'il n'y a point de suite de Prophetes, depuis Artaxerces. Peut on rien dire de plus contraire? Mais d'ailleurs les Prophetes de Joseph, sont tout differens des Ecrivains publics de M. Simon. Ce ne sont point des hommes commis sur les registres & établis pour écrire l'Histoire, ce sont des Prophetes qui de tems en tems se sont trouvez parmi les Juifs, qui ont eu soin d'écrire les choses passées de leur tems, & les Livres qu'ils ont écrit, ne sont nullement differens de ceux que les Juifs reconnoissent comme Canoniques du tems de Joseph. D'où il s'ensuit que ce passage prouve fort bien nôtre système, & qu'il détruit celui de M. Simon. Car nous soutenons avec Joseph contre M. Simon, que Moÿse est Auteur du Pentateuque, & que les autres Livres authentiques du vieux Testament ont été écrits par des hommes inspirez de Dieu, ou par des Prophetes qui vivoient proche du tems, dans lequel se sont passées les choses qu'ils ont écrites, quoique leurs noms ne nous soient pas connus. C'est à ces Livres, & non pas au Pentateuque, qu'il faut appliquer ces paroles de saint Gregoire sur Job, dont M. Simon abuse manifestement dans le premier chapitre *quis hæc scripsit vultu supervacuo quæritur, eum tamen Autor libri Spiritus sanctus fideliter creditur*. Car ce Pere ne dit cela, qu'à l'occasion du livre de Job, dont on ne connoît point l'Auteur.

Le second Auteur que M. Simon allegue dans la Critique, pour prouver les Ecrivains divinement inspirez dont il est parlé est Eusebe de Cesarée. Eusebe, dit-il, confirme ce sentiment, lors qu'il remarque, que parmi les Hebreux il n'appartenoit pas à toutes sortes de gens de juger de ceux qui estoient inspirez par l'Esprit divin pour écrire les Livres sacrez. Il cite en marge, *Eusebe de preparatione Evangelica*, c'est-à-dire, un gros Livre in folio, j'y ay cherché ce passage sans l'avoir pu rencontrer. Mais quand il y seroit, je ne voi pas quel rapport cela peut avoir au système de M. Simon. Il y a eu parmi les Juifs des Ecrivains divinement inspirez, qui en doute? Il n'appartenoit pas à tout le monde de juger qui estoient ceux qui estoient divinement inspirez, cela estoit réservé à d'autres personnes, aussi divinement inspirez. Je veux que tout cela soit ainsi: s'ensuit-il de là que les Livres de Moÿse ont été faits par des teneurs des registres, s'ensuit-il que ceux qui estoient commis pour écrire l'Histoire, ou des memoires publics, estoient divinement inspirez? s'ensuit-il que tous les Livres de l'Ecriture que nous avons, ne sont que des abregés de ces memoires? Au reste M. Simon ne pouvoit pas citer un Auteur plus contraire à son système, que l'est Eusebe; & encore dans cet ouvrage la preparation Evangelique. Car un des grands principes qu'il y établit en plusieurs endroits, c'est l'autorité & l'antiquité des Livres de Moÿse qu'il suppose toujours avoir été composez par ce Prophete de la même maniere que nous les avons

à present. C'est ce qu'il renferme dans trois propositions, qu'il avance au commencement du 14. La premiere, que Moÿse est plus ancien, que pas un Auteur Grec. La 2. qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de les Ancêtres. La 3. que les Juifs n'ont rien ajouté ni diminué aux écrits qu'il leur a laissez. Je laisse à juger si ces memoires d'Eusebe, s'accordent avec ceux de M. Simon.

Le troisieme Auteur cité par M. Simon est Theodoret. Il est vrai que ce Pere a reconnu comme plusieurs Auteurs, que les Livres des Rois, & des Paralipomenes ont été composez sur des memoires plus anciens. Mais ce n'est point ce dont il s'agit. On avoué que l'on n'est point assuré de l'Auteur de ces Livres. On reconnoît qu'ils font un recueil tiré des memoires plus anciens. Mais on demande à M. Simon, s'il s'ensuit de là, que le Pentateuque & les autres Livres de la Bible font de même nature. C'est ce que Theodoret n'avoit garde de dire, puisqu'il reconnoît que Moÿse est Auteur du Pentateuque. C'est par là qu'il commence sa Preface sur les Livres des Rois, dont M. Simon a tiré les passages qu'il rapporte. *Après avoir expliqué les Livres de Moÿse* &c. M. Simon ajoute à ces trois Auteurs, dans sa lettre à M. l'Abbé P. l'Auteur de la Synopse attribuée à Saint Athanasie. Cet Auteur suit le sentiment de Joseph & après avoir remarqué, que les cinq premiers Livres de la Bible, sont sans contestation de Moÿse. Il dit que les Livres suivans ne sont pas toujours de ceux dont ils portent le nom, mais qu'ils ont été écrits par des Prophetes, qui ont vécu de tems en tems. Il remarque enfin en parlant des Paralipomenes, que l'on y trouve plusieurs Livres historiques des Prophetes qui y sont alleguez. Que fait tout cela au système de M. Simon? N'avons nous pas dit la même chose? Tout le monde n'en convient-il pas? Si M. Simon s'en estoit tenu là, personne ne l'auroit attaqué.

Le dernier Auteur que M. Simon cite pour prouver son système, est l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie. Cet Auteur dit dans l'endroit décrit par M. Simon, qu'il y a eu quelques Prophetes qui ont écrit eux-mêmes leurs propheties, comme David le livre des Pseaumes, & Daniel sa prophetie, & qu'il y en a eu d'autres, qui n'ont point écrit eux-mêmes, mais qu'il y avoit des Scribes dans le temple qui écrivoient comme dans un journal, les paroles de chaque Prophete... que les Livres des Rois ont été ainsi composez par parties, que l'on a écrit sous Saül, ce qui s'estoit passé de son tems, & de même sous David & sous les autres Rois; que les Paralipomenes, sont un recueil des registres & des chartres des Rois, que Moÿse a écrit le Pentateuque, que Josué est Auteur du livre qui porte son nom, que les Judges ont été écrits par des Scribes dans le temple de tems en tems, aussi bien que le livre de Ruth; que Salomon a composé les Proverbes, le Cantique, & l'Ecclesiaste. Le système de cet Auteur est bien different de celui de M. Simon. 1. il suppose comme